

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Métropole Aix-Marseille-Provence, 58 bd Charles Livon, F - 13007 Marseille, courriel : Marches.publics.pae@ampmetropole.fr

Code NUTS : FRL04

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marchespublics.ampmetropole.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marchespublics.ampmetropole.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=2948&c>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=2948&c>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://www.marchespublics.ampmetropole.fr>.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Etablissement public de coopération intercommunale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Transport des déchets ménagers et assimilés pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Numéro de référence :
74190196

II.1.2) Code CPV principal : 90512000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Transport des déchets ménagers et assimilés pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La valeur estimée s'entend sur la durée totale du marché.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 2417004 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :
90512000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution : Métropole Aix-Marseille-Provence

II.2.4) Description des prestations : Transport des déchets ménagers et assimilés pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 30

- Sous critère 1 : Adéquation des moyens humains et matériels spécifiquement dédiés à l'exécution du marché /
Pondération : 50

- Sous critère 2 : Pertinence de la méthodologie proposée par le candidat pour assurer la qualité, la traçabilité et le suivi des prestations du marché / Pondération : 50

Prix - Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 2417004 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Il sera renouvelable 1 fois deux ans par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin du marché. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : oui.

Description des options : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure négociée de l'article R2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les 3 ans à compter de la notification du présent marché.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : - Une lettre de candidature (sur papier libre ou formulaire DC1) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché.

Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire ;

- Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou formulaire DC1), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Une copie de récépissé de dépôt de la déclaration préfectorale autorisant l'exercice de l'activité de transport de déchets, en application des articles R 541-49-1 R 541-54 du code de l'environnement.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou DC2) ;

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection : - Liste de prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) Conditions liées au marché****III.2.1) Information relative à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

Dans l'hypothèse où le titulaire entrant se trouverait soumis à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CCNAD) du 11 mai 2000, il devra se conformer à ses obligations en matière de reprise du personnel du

titulaire sortant telles qu'elles découlent de l'avenant 58 du 24 mai 2018, étendu depuis le 17 avril 2019 à tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective précitée. Avant le terme du présent marché, le titulaire est tenu de transmettre au pouvoir adjudicateur les informations relatives au personnel à reprendre lors d'un changement de prestataire, dans le cadre d'un marché public. Dans le cadre du présent marché, le titulaire sortant indique qu'il n'y a pas de personnel à reprendre.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 02/09/2019 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 04 septembre 2019 à 14 h 00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché sera renouvelé à son terme

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La facturation en ligne sera acceptée.

VI.3) Informations complémentaires :

La transmission des offres et le téléchargement du dossier de consultation est effectués exclusivement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le marché sera financé par les fonds propres de la Métropole Aix-Marseille Provence - territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance. Dans l'hypothèse où le titulaire entrant se trouverait soumis à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CCNAD) du 11 mai 2000, il devra se conformer à ses obligations en matière de reprise du personnel du titulaire sortant telles qu'elles découlent de l'avenant 58 du 24 mai 2018, étendu depuis le 17 avril 2019 à tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective précitée. Dans le cadre du présent marché, le titulaire sortant indique qu'il n'y a pas de personnel à reprendre.

Les candidats ont la faculté, s'ils le souhaitent, de visiter le Centre de transfert - rue de Lenche - Zone industrielle des Paluds - 13 400 AUBAGNE. La visite qui reste facultative s'effectuera sur rendez-vous. Montant estimatif annuel : 604 250 euro(s) HT réparti comme suit : 502 250 euro(s) pour la partie unitaire pour les quantités réellement exécutées et 102 000 euro(s) pour la partie forfaitaire. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU) relatif au transport et par application de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) relative aux prestations d'échange et de vidage des caissons en bas de quai.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, F - 13281 Marseille, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr,
adresse internet : <http://telerecours.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends et litiges, Boulevard Paul Peytral, F -
13282 MArseille Cedex 20

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Marseille, 22 Rue de Breteuil, F - 13281 Marseille Cedex 6, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, adresse internet : <http://www.telerecours.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 juillet 2019